

indiquer le total des exportations de la république voisine au Canada? Il pourrait alors constater qu'à différentes reprises la quantité de pommes de terre qui nous arrive des Etats-Unis de même que celle que nous expédions nous-mêmes à nos voisins représente tel ou tel total.

M. KYTE: Je répondrai à mon honorable ami que je préfère suivre le cours de ma harangue telle que je me l'étais tracée, et qu'après avoir écouté ce discours de deux heures qu'il a prononcé l'autre soir, j'estime que je ne me trouve pas dans l'obligation spéciale d'en entendre un autre de sa part maintenant. Au cours des quarante dernières années je n'ai jamais vu quelqu'un de l'Ontario et de la province de Québec se rendre à la Nouvelle-Ecosse pour y acheter du poisson et jamais personne ne m'a soufflé mot d'une visite semblable.

M. REID (Grenville): N'est-il pas vrai qu'aux Provinces maritimes on fait servir surtout les pommes de terre à la fabrication de l'empois, empois qu'on expédie aux provinces de l'Ouest.

M. KYTE: Je ferai disparaître cette illusion de mon honorable ami en disant qu'on n'attache pas beaucoup d'importance à cette fabrication d'empois provenant des pommes de terre des Provinces maritimes.

M. CURRIE (Simcoe): N'est-il pas vrai que le Gouvernement a établi un droit d'entreposage frigorifique spécial sur le poisson des Provinces maritimes dans l'Ontario et dans la province de Québec. Doit-on dire qu'on n'a pas transporté de poisson?

M. KYTE: Il est vrai de dire que la population des Provinces maritimes s'est efforcée d'encourager celle de l'Ontario à acheter son poisson, mais qu'elle n'a pu réussir sous ce rapport dans une mesure appréciable. Il est absolument impossible de faire l'échange réciproque des produits des pêcheries des Provinces maritimes avec ceux de l'Ouest du Canada.

Le grand marché du poisson frais des Provinces maritimes se trouve aux Etats-Unis, étant donné l'accès facile de ce marché et les avantages offerts au point de vue des moyens de transport. Cependant, le poisson frais des Provinces maritimes ne constitue qu'un détail insignifiant presque. Ces pêcheurs ont besoin d'un marché pour le poisson qu'ils salent et, ce marché-là, ils ne peuvent l'avoir dans l'Ontario ou dans la province de Québec. Je connais une personne qui demeure dans une localité plus éloignée même que Halifax ne l'est et qui a un fils établi dans l'Alberta. L'année dernière il expédia à son fils un demi-baril de harengs, connaissant le goût prononcé de son fils pour le

véritable produit de ce poisson tel que nous pouvons le prendre à la Nouvelle-Ecosse. Il a dû acquitter \$3 pour un demi-baril, mais les frais de transport à l'Alberta se sont élevés à \$8. Ne devient-il donc pas ridicule et n'est-ce pas de la prétention que de parler des Provinces maritimes expédiant du poisson salé aux provinces de l'Ouest? J'ai ici des états faisant connaître le montant des exportations de poisson du Canada en 1910:

#### EXPORTATIONS DU CANADA, 1910.

	Royaume-Uni.	Etats-Unis.	Autres pays.
Morue, haddocks			
lingue et merlan			
jaune.. . . .	\$116,468	\$432,211	
Hareng salé.. . .	1,560	112,334	
Hareng fumé.. . .	2,241	20,134	
Maquereau frais..	....	119,919	
Maquereau salé..	500	176,383	\$128,830
Saumon frais.. . .	45,218	144,113	1,327
Tous autres poissons frais.. . . .	298	1,936,161	
Huile de morue, de phoque et de baleine.. . . .	331,360	53,064	
Homards frais....	....	528,341	
Homards en conserves.. . . .	748,775	1,137,929	
Gypsum.. . . .	....	396,493	2
Agneaux et moutons.. . . . .	11,441	569,679	

On ne représente donc pas exactement les faits lorsqu'on dit que nous avons deux marchés pour les produits des Provinces maritimes, surtout lorsqu'on parle de notre poisson. Il n'existe qu'un seul débouché réel pour ces produits-là, et c'est celui des Etats-Unis; voilà pourquoi les pêcheurs des Provinces maritimes ont réclamé depuis quarante ans cette réforme que je prône aujourd'hui, tout en acquittant les droits prélevés et préjudiciables. Qu'on me permette de rappeler à la Chambre que la population des Provinces maritimes n'a fait entendre de plaintes contre cet état de choses tant que nos ministres ont décidé de maintenir cet exclusivisme dans nos relations commerciales avec les Etats-Unis et d'empêcher, grâce à un tarif élevé, autant que possible, cette différence de traitement entre les deux pays. Cependant, lorsque l'occasion s'est présentée d'abattre ces barrières fiscales et de permettre à notre population des Provinces maritimes de vendre son poisson sur les marchés les plus avantageux et cela, sans être obligés d'acquitter un droit, il n'est pas surprenant que les intéressés se prononcent tous en faveur de cette entente réciproque.

Mon honorable ami de Simcoe (M. Lennox) a tenté de nous convaincre qu'il existe pour notre poisson un marché considérable au Canada. Eh bien, j'aimerais lire ici un article que publiait le "Herald", de Montréal, dans son numéro du 15 février, article intitulé: